

# Adhésion(s) 2023 à l'association « Les Enfants de Tchernobyl »

*(L'adhésion donne droit, comme les dons, à une réduction de l'impôt sur le revenu de 66%)*

Pour demander ou renouveler votre adhésion en 2023, remplir ce bulletin et l'envoyer à :

**Les Enfants de Tchernobyl  
14 rue des Dahlias - 68740 ROGGENHOUSE (FRANCE)**

**1<sup>er</sup> adhérent :**

Nom/prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance :    /    /  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
N° tél fixe : \_\_\_\_\_ Liste rouge : oui – Non  
N° tél portable : \_\_\_\_\_  
Email (\*) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ *(merci d'écrire de manière très lisible)*

**2<sup>ème</sup> adhérent :** *(si vous souhaitez que les deux personnes d'un couple soient adhérentes, facultatif)*

Nom/prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance :    /    /  
N° tél portable : \_\_\_\_\_  
Email (\*) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ *(merci d'écrire de manière très lisible)*

**Je joins/nous joignons au titre de ma/notre cotisation un chèque (bancaire ou postal) de 40 € (pour une adhésion) ou 80 € (pour l'adhésion d'un couple) libellé au nom des « Enfants de Tchernobyl » correspondant à mon/notre adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.**

**Je note/nous notons que le chèque relatif à mon/notre adhésion sera encaissé en 2023 et donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal pour cette même année.  
Si un don complémentaire est effectué avant le 31.12.2022 et pour lequel je/nous sollicite/sollicitons un reçu fiscal pour 2022, l'établissement de deux chèques distincts est obligatoire.**

**Evolution législative relative aux accueils d'enfants ukrainiens et russes : seuls seront considérés comme « accueillants » dans les documents officiels les personnes à jour de leur cotisation annuelle. Si les deux membres d'un couple souhaitent leur enregistrement comme tel, les deux devront adhérer. Dans le cas contraire, le membre unique sera « l'accueillant » du mineur étranger au regard des autorités.**

Fait à : \_\_\_\_\_ le : *(date)*  
Signature(s) *(obligatoire)* du/des adhérent(s) :

**(\* L'envoi par courrier électronique permet à l'association d'économiser des frais postaux élevés.**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et liberté, vous disposez d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles portées à la connaissance de l'association « Les Enfants de Tchernobyl ». La base de données constituée pour la gestion des adhérents et des partenaires de l'association a fait l'objet d'une convention avec la CNIL lors de la fondation de l'association.